

La Vienne sous surveillance : mise en place de restrictions temporaires de circulation et de stationnement

Châtellerault, le 28 janvier 2025

En raison d'un risque de crue de la Vienne, un arrêté municipal interdit la circulation et le stationnement des véhicules dans les zones suivantes :

o

Promenade des Acadiens

o

Allée Bernard

o

Percevault

o

Pré de l'Assesseur

o

Mise à l'eau Napoléon Ier

Ces restrictions s'appliquent **du 28 au 30 janvier 2025**, à l'exception des véhicules de secours. Tout manquement entraînera une mise en fourrière immédiate.

La signalisation sera installée par le service logistique, conformément à la réglementation.

Votre contact

Lydia de Abreu

GRAND CHÂTELLERAULT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attachée de presse

05 49 20 20 08

lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr